**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 59 (1990-1991)

**Artikel:** L'appréhension des liens privilégiés avec la France à la fin du XVIIIe

siècle

Autor: Tornare, Alain-Jacques

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-818129

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'APPRÉHENSION DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LA FRANCE À LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

# **ALAIN-JACQUES TORNARE**

## Des liens pluriséculaires

Il s'agit moins ici de montrer l'étroitesse des liens entretenus entre Fribourg et la monarchie capétienne que d'en saisir la réception par notre historiographie cantonale.

Est-il encore indispensable de démontrer les liens étroits qui ont existé entre la France et le canton de Fribourg au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont culminé sous la forme d'une apothéose catastrophique lors du 10 août 1792?

Rappelons toutefois qu'entre Fribourg et la France, il s'agit bien d'une vieille histoire d'amour à partir d'un mariage de raison. On peut même dire que Fribourg eut à cette époque deux amours: un Dieu tout puissant et le Roi très Chrétien, l'un Sauveur, l'autre ange gardien. Les Fribourgeois avaient fini par vivre de la France, par la France et souvent en France.

La France fit office à Fribourg de véritable coupe-faim pour Berne, toujours en appétit lorsqu'il s'agissait de goûter au territoire de ses voisins. Dans la panoplie diplomatique de la France, Fribourg était un des rouages principaux, une sorte de cheval de Troie français en Suisse, une clef facilitant l'accès à Berne. Fribourg est donc au XVIIIe siècle un avant-goût, un avant-poste de la France.

La fille aînée de l'Eglise faisait si bonne impression sur ce boulevard inébranlable du catholicisme, que la Révolution fut ressentie dans les couches dirigeantes de ce canton comme une trahison des valeurs communes. Fribourg se montra alors l'adversaire résolu de la Révolution. Pourtant, cet enfant terrible et gâté de l'Alliance, avant tout point d'intersection géopolitique, fut ménagé par la Grande Nation. Fribourg ne fut jamais aussi étendue que durant la République helvétique et devint un des cantons directeurs de l'Acte de Médiation, alors que Berne avait été soigneusement démantelé en 1798.

Il y avait en fait, sous d'autres formes, continuité de la politique française pardelà les régimes en place.

Cependant, la Révolution se vit allègrement attribuer les effets différés et néfastes des rapports particuliers entretenus avec l'ancienne monarchie. Or, entre la soumission aux Bourbons et l'alignement sur la Grande Nation il n'y avait qu'un pas à franchir. Comme avec la brutale rupture révolutionnaire débutait une ère nouvelle, il fut tentant de reporter sur ce moment spectaculaire et synthétique de l'histoire le temps de la satellisation. Ce transfert de vassalité permit rétrospectivement d'édulcorer fortement les liens de dépendance de la période précédente qui, tout en sauvant les apparences, avait fière allure et semblait si gratifiante, pas seulement sur le plan intellectuel.

## L'historiographie face à son histoire

Cette façon de revisiter l'histoire se traduit concrètement dans notre historiographie par une sous-estimation quasi systématique du poids de la France sous l'Ancien Régime et un report sur la Révolution de l'impact controversé de la France sur notre pays.

Ainsi a-t-on longtemps négligé d'étudier les Fribourgeois de l'extérieur évitant ainsi corollairement l'analyse du poids de l'étranger dans notre processus historique. De ce fait, les historiens traditionnalistes, faute de contradicteurs, se sont confortablement installés dans une ignorance consensuelle de la période.

Le cas du service étranger est exemplaire. C'est l'élément le plus visible des relations franco-fribourgeoises derrière lequel se profile des pans entiers d'histoire socio-économique encore inexplorés.

Tout avait pourtant démarré sur des chapeaux de roue avec Jean-Nicolas Berchtold (1789-1860) et son *Histoire du canton de Fribourg* (1841-1852), qui osa dénoncer les «malheureux mercenaires», «Suisses abâtardis», ainsi que «les suites funestes du service étranger», telles les pensions «transactions ignobles et désastreuses», «la lâcheté politique des hommes qui étaient alors à la tête des affaires» à Fribourg. Berchtold se permit de parler de relations extérieures «pitoyables»¹, et de dénoncer ces «suzerainetés dynastiques [qui] faillirent tuer notre communaut黲. Evoquant abondamment le service étranger, qui, selon l'auteur radical, absorbait déjà à la fin du XVIe siècle presque tous les soins du gouvernement³, il le montre intimement lié à l'évolution intérieure du pays. Selon lui: «Un sentiment qui se reproduit presque à chaque page de cette histoire, c'est l'horreur pour le service étranger, cette plaie invétérée de la Suisse, si funeste à ses institutions, à ses intérêts matériels, à sa moralité et à sa gloire»⁴.

BERCHTOLD J.-N., *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 3 vol., 1841-1852, seconde partie, chapitre VIII, pp. 250-251; chap. X, p. 333.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Id. Première partie, p. XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Id. 2<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 265.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Id. Préface de la 2<sup>e</sup> partie, p. X.

«Service étranger» est le seul titre qui apparaisse directement en tête de chapitre sur les trois volumes que compte l'ouvrage<sup>5</sup>. De plus, sa vision de la «catastrophe du 10 août» est loin du manichéisme de rigueur sur ce sujet délicat. Il est vrai qu'il écrit au moment où la querelle au sujet de l'interdiction du service capitulé bat son plein, ce qui explique une approche par trop sectaire du service étranger en général.

L'arrivée des conservateurs au pouvoir entraîne une mise en scène de l'histoire particulièrement soignée, où le non-dit est parfois plus éloquent que les grandes diatribes. En 1865, dans son *Histoire de la Confédération suisse*, Alexandre Daguet, pourtant esprit libéral, ne s'appesantit guère sur les affaires étrangères et le service étranger, même si son esprit libéral l'entraîne à quelques traits faisant des Suisses après le traité de Fribourg en 1516 les «champions et promoteurs de la grandeur et du despotisme des rois de France», «réduits au rang de simples mercenaires et [qui] n'interviennent plus comme nation dans les guerres étrangères»<sup>6</sup>.

On est loin ici de la vision conventionnelle reprise en 1981 encore par Pascal Ladner dans l'Histoire du canton de Fribourg, voyant essentiellement dans le traité de Fribourg «le début de la politique suisse de neutralité» de la part des Suisses décidés à se comporter non comme «partisans de l'empereur ou de la France, mais d'agir en tant que Confédérés»<sup>7</sup>. Une vingtaine d'années plus tôt le chanoine Pfulg avait pourtant admis dans son Histoire de la Suisse, écrite en 1960, à l'intention des écoles fribourgeoises et valaisannes, que «la paix de Fribourg avait lié la Confédération à la Monarchie française»8. Ailleurs, il se contente d'affirmer que nos aristocrates imitent le roi Louis XIV<sup>9</sup>, alors que de son côté, dans un ouvrage de même nature, Jean-Pierre Dorand dans l'Histoire de la Suisse, publiée à Fribourg en 1984, consacre finalement un paragraphe à une Suisse placée «à l'ombre du Roi Soleil (1661-1715)», dont l'alliance «est à la base de toute la politique extérieure des Suisses au XVIIe siècle» 10. Si le chanoine Pfulg a bien vu que «le service étranger assure à notre pays la protection de la France» il ne cite pas l'influence négative de l'étranger au nombre des inconvénients de ce service<sup>11</sup>. Il en va malheureusement de même dans l'Histoire de la Suisse, de 1984, où Jean-Claude Vial lui aussi ne place pas l'influence étrangère au nombre des tares du service étranger12.

<sup>&#</sup>x27;Id. 3e partie, chap. VI, pp. 191-212.

DAGUET A., Histoire de la Confédération suisse, Lausanne 1865, pp. 269-270.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>LADNER P., «Politique et institutions du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle», in *Histoire du canton de Fribourg*, I, Fribourg 1981, pp. 215-216.

<sup>\*</sup>PFULG G., Histoire de la Suisse, Fribourg 1960, p. 150.

Op. cit., p. 205.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>DORAND J.-P., Histoire de la Suisse, Fribourg 1984, Paragr. 4, chap. 9, p. 92.

<sup>11</sup> Op. cit., p. 222.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>VIAL J.-C., op. cit., p. 176.

Si l'on veut faire parler les silences, il faut lire l'*Histoire du canton de Fribourg*, de Gaston Castella, publiée à Fribourg en 1922. Si la politique extérieure de notre canton occupe une trentaine de pages pour le XVIe siècle (Chap. XII, pp. 298-327), on en relève juste 35 pour les deux siècles suivants réunis [2e partie, chap. XVI, pp. 371-405]. Cet historien n'a pas estimé que le poids de la France ou du service militaire étranger ait mérité un chapitre, alors qu'il en a consacré deux (Première partie, chap. III & IV) à la domination autrichienne. S'il doit bien admettre que «l'influence française fut donc prépondérante au XVIIIe siècle et régna sans conteste de la seconde moitié du XVIIIe siècle jusqu'à la chute de la royauté» aucune illustration ou analyse du service étranger ne permet d'en saisir effectivement l'étendue.

Par contre l'aspect grandiose du service étranger est bien mis en relief, telle «l'influence civilisatrice»<sup>14</sup>, par ailleurs si chère à un Gonzague de Reynold. Alors qu'en 1977, Roland Ruffieux a écrit dans l'Encyclopédie du canton de Fribourg que le service étranger a «nui à l'organisation militaire du canton»<sup>15</sup>, son prédécesseur croyait encore que «les milices de l'ancien régime n'auraient point conservé les vertus militaires s'il n'y avait pas eu le service étranger» 16. Certes, selon Castella il existe bien quelques aspects négatifs du service étranger: il aide «à l'affermissement des institutions oligarchiques»<sup>17</sup>, et contribue à entretenir une «clientèle dévouée, et parfois servile», alors que «le renouvellement des «capitulations» était pour les souverains étrangers — le roi de France surtout — une occasion facile et toujours exploitée de se mêler de nos affaires politiques». Voilà une manière adroite de sous-entendre que l'influence française se faisait sentir seulement quelquefois par siècle. D'ailleurs tous les aspects peu reluisants relégués au rang d'«ombres au tableau» 18 sont finalement mis sur le compte de la «servitude et grandeur militaire». Remarquons que dans son épilogue en 6 pages, le poids de la France est à peine souligné sous forme d'une allusion (les «fructueuses relations» entretenues avec «les monarchies absolues»)19, alors que cette conclusion est censée résumer l'ouvrage. Parcimonieusement évoqué dans le texte, le thème de l'inféodation à la France n'est pas repris dans la conclusion.

# L'état de la question

Même si cela ne s'est que très partiellement traduit dans les manuels, des auteurs se sont tout de même penchés sur le thème des relations franco-fribourgeoises comme

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>CASTELLA G., Histoire du canton de Fribourg, Fribourg 1922, p. 394.

<sup>14/</sup>d n 349

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>RUFFIEUX R., «Le militaire», in *Encyclopédie du canton de Fribourg*, Fribourg 1977, t. I, p. 203. <sup>16</sup>Id., p. 344.

<sup>&#</sup>x27;CASTELLA G., op. cit., p. 350.

<sup>18</sup> Id., p. 349.

<sup>19</sup> Id., p. 628.

l'atteste la consultation des *Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg*. Citons par exemple les travaux d'H. de Schaller, sur les troupes suisses sous Napoléon I<sup>er</sup>, en 1882, de Max de Diesbach notamment sur la Contre-Révolution, en 1903, de T. de Raemy sur l'émigration française, en 1935 et plus près de nous les travaux de G. Andrey et de M. Michaud. Il en va de même pour les *Annales fribourgeoises*, avec des études qui sont parfois des mémoires de licence. Citons le travail de G. Andrey sur l'influence du clergé français émigré, celui d'H. Maradan sur la Révolution et la République helvétique en Gruyère, en 1971/72, ainsi que l'essai plus ancien de F. de Diesbach sur le Landammann d'Affry, en 1953.

On a pu ainsi assister en cette seconde moitié du XXe siècle à un relatif renouvellement de notre historiographie sur ce point. Certes, dans l'Encyclopédie du canton de Fribourg, le professeur Roland Ruffieux montre que le service devint une véritable «institution nationale» de la Confédération<sup>20</sup>, mais alors pourquoi ne lui avoir consacré que 4 pages<sup>21</sup>, dont deux sous forme d'illustrations? Certes dans le même ouvrage Georges Andrey affirme: «Les yeux rivés sur Versailles, le patriciat fribourgeois a fait de l'alliance française une constante de sa politique extérieure»<sup>22</sup>, mais l'on reste un peu sur sa faim quand on veut saisir là aussi la signification sur le terrain de ce rapport privilégié. De même dans l'Histoire du canton de Fribourg<sup>23</sup>, où l'auteur décèle «une certaine vassalité économique de la petite république envers le grand royaume»<sup>24</sup>, c'est seulement à l'intérieur du paragraphe 5 consacré à l'émigration en général qu'est étudiée, en 5-6 pages dont un tableau de 2 pages tiré du DHBS, l'émigration militaire. Elle fut pourtant selon Georges Andrey «une composante majeure de l'histoire suisse et fribourgeoise entre le XVe et le milieu du XIXe siècle »25. Cependant, dans ce même ouvrage collectif, à titre de comparaison, l'étude de l'étain du XIVe au XVIIe siècle occupe la même place, tandis que l'architecture et les différentes formes d'arts monopolisent près de 250 pages. Si l'on s'en tient au simple point de vue quantitatif on se dit que voilà un canton qui compte beaucoup d'artistes et bien peu de militaires.

La France incontournable a une présence bien aléatoire dans notre historiographie. Inévitablement, le thème de nos relations avec la France devait être abordé par les chercheurs. Il le fut principalement par l'intermédiaire de l'étude de l'économie

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>RUFFIEUX R., «Le militaire», in *Encyclopédie du canton de Fribourg*, t. I, passage intitulé: «Du mercenariat à l'armée cantonale», p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>Id., pp. 200-203.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>ANDREY G., «Les Temps modernes», in Encyclopédie du canton de Fribourg, t. I, p. 65.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>ANDREY G., «Présence à la Suisse et au monde», in *Histoire du canton de Fribourg*, I, pp. 519-550, p. 528.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Id., p. 536.

alpestre (Roland Ruffieux & Walter Bodmer), de la Contre-Révolution bien sûr (Marius Michaud & Georges Andrey), et naturellement sous l'angle religieux (Francis Python). Pour une période plus tardive citons également la thèse de Pierre-Philippe Bugnard et sa communication au colloque de Besançon en 1987: «1789 dans quatre siècles de relations franco-fribourgeoises»<sup>26</sup>.

## Les fausses données de l'histoire

Le peu d'études dont nous disposons sur les relations avec l'étranger explique la persistance de nombreuses idées reçues.

Le vocabulaire encore utilisé aujourd'hui pour qualifier le service étranger est significatif: il est d'usage courant d'utiliser indifféremment le terme disqualifiant de mercenariat, générique de service étranger, ou spécifique de service capitulé. Ainsi en est-il dans l'*Histoire du canton de Fribourg* de Gaston Castella<sup>27</sup>. Le terme réducteur de mercenaire n'est pas innocent. Il permet de renvoyer à une image du service étranger faisant beaucoup plus penser à un artisanat local d'appoint qu'à une grosse entreprise d'exportation. Mercenaire, c'est le bouc émissaire, ou l'arbre qui cache la forêt. A noter que Jean-Claude Vial dans l'*Histoire de la Suisse* établit une distinction entre les services capitulés et mercenaires<sup>28</sup>, et consacre pas moins de huit pages au service étranger tout autant que pour l'émigration civile, tout en persistant à utiliser le terme dépréciatif de mercenaire quand il évoque le Reisläufer en général, tout comme d'ailleurs Jean-Pierre Dorand<sup>29</sup>.

Ainsi, l'absence de distinctions précises au sein du service étranger entraîne des simplifications abusives.

Si l'on prend le cas particulièrement exemplaire du 10 août, dont ce sera bientôt le bicentenaire et qui touche au plus près notre mémoire collective, il faut bien constater des erreurs historiques colportées innocemment jusque dans les ouvrages les plus récents. Or, les qualités de sérieux indéniables de ces ouvrages aboutissent parfois à la légitimation scientifique de pieuses légendes.

A ce niveau-là nous portons tous une part de responsabilité dans l'accréditation de bévues, et je n'ai moi-même pas manqué à l'appel en véhiculant dans mon mémoire de maîtrise et dans mon travail de diplôme d'études avancées sur: *Les relations entre la* 

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>BUGNARD P.-Ph., «Conjoncture révolutionnaire et structures en zone frontière. 1789 dans quatre siècles de relations franço-fribourgeoises», in *Région, Nation, Europe: Unité et diversité des processus sociaux et culturels de la Révolution française*, Actes du colloque de Besançon, Paris 1988, pp. 533-546.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>CASTELLA G., Histoire du canton de Fribourg, p. 359.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>VIAL J.-C., Histoire de la Suisse, thème 3, paragr. I, pp. 174, 176.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>DORAND J.-P., op. cit., p. 92.

France et le canton de Fribourg de 1789 à 1814, un certain nombre d'idées reçues sur le service militaire étranger<sup>30</sup>.

En ce qui concerne le 10 août, on est surpris d'apprendre incidemment dans l'*Histoire de la Suisse*, de Gérard Pfulg, que les régiments suisses ont été massacrés aux Tuileries, alors qu'il s'agit uniquement du régiment des Gardes-Suisses<sup>31</sup>. Dans l'ouvrage: *Jean-Pierre Henry et les promesses du monde. Souvenirs d'un enfant de Meyrin*, il est dit dans une note que la compagnie des Cent-Suisses fut décimée, le 10 août 1792<sup>32</sup>. Heureusement pour cette troupe d'apparat comportant de nombreux Fribourgeois, elle avait été licenciée le 16 mars précédent.

Un exemple de légende accréditée: la tapisserie censée avoir été confectionnée à Fribourg avec des lambeaux d'uniformes des Gardes-Suisses massacrés aux Tuileries et qui est un peu en quelque sorte notre saint-suaire fribourgeois. Elle est reproduite, sans aucune réserve sur son authenticité, jusque dans notre *Histoire du canton de Fribourg*, à l'intérieur du chapitre XXI, «Révolution et réactions» (1797-1830) dû à Marius Michaud, qui n'est d'ailleurs pas responsable des illustrations<sup>33</sup>. L'auteur de cette insertion situe d'ailleurs ce patchwork au château de Coppet alors que le Musée des Suisses à l'étranger avait déjà depuis plusieurs années déménagé à Penthes (GE).

\* \* \*

Que la France, indépendamment de toute considération fondée sur la solidarité catholique, soit omniprésente dans le passé fribourgeois, a manifestement gêné dans leur gestion idéologique de l'histoire des historiens censés exalter les vertus propres à ce canton, fondées sur une identité née de la lutte pour sa survie.

Quand l'historien doit penser à l'édification du peuple, il ne peut raisonnablement dénoncer sur la place publique les origines multiples de cet Etat. Or, la France a largement contribué à forger l'identité fribourgeoise. Faut-il s'en tenir à une vision précaire afin de préserver l'authenticité mythique des grandes lignes de notre histoire?

L'étude de nos rapports avec l'étranger revient à montrer tôt ou tard le poids de celui-ci dans la formation même de la Confédération, réduite à n'être qu'une Nation de l'extérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>CZOUZ-TORNARE A.-J., Les troupes suisses capitulées au service du Roi du renouvellement de l'alliance en 1663 à la fin de l'ancienne monarchie. Mémoire de maîtrise dactyl., Lille III, 1981, & Les relations entre la France et le canton de Fribourg en Suisse, de 1789 à 1814, DEA, dactyl., Lille III, 1982.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>PFULG G., *Histoire de la Suisse*, p. 221. <sup>32</sup>RUFFIEUX R. (éd.), *Jean-Pierre Henry et les promesses du monde. Souvenirs d'un enfant de Meyrin*, Lausanne 1978, note 123, p. 262.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Histoire du canton de Fribourg, II, p. 765.

La satellisation du canton de Fribourg par la France fut prudemment occultée ou limitée à un domaine particulier: le service capitulé réduit à sa plus simple expression. Concentrée sur la période emblématique de la Révolution, cette inféodation n'est pas un thème volontiers abordé par les historiens fribourgeois, parce que politiquement peu patriotique. Ces réticences sont-elles toujours d'actualité? Le déficit de la recherche dans le domaine des relations franco-fribourgeoises hypothèque et fausse encore en partie notre perception de la période en ne nous fournissant pas des références vraiment fiables.

Mais surtout, étudier nos relations extérieures permettrait à notre pays de mieux comprendre l'Europe, et à l'Europe de comprendre un jour la Suisse.

Cependant, est-il vraiment dans les attributions de l'historien de marcher ainsi sur des œufs en s'en prenant aux mythes fondateurs au lieu de fournir un produit qui conforte la mémoire collective? Sujet de discussion pour un autre débat.